

## **APPEL À PROJET** **pour une création artistique à Meyrin** **par une Cie de théâtre Genevoise**

Une collaboration entre le service de la culture de la ville de Meyrin et TIGRE,  
faitière des compagnies indépendantes genevoises

### **LES OBJECTIFS**

Dans le cadre du projet culturel développé par la ville de Meyrin, le service de la culture de la ville de Meyrin et TIGRE lancent un appel à projets à destination des artistes et compagnies professionnelles œuvrant dans le champ du spectacle vivant implanté·e·s dans le canton de Genève. Cet appel à projet est un des outils de soutien à la création contemporaine développé par la ville de Meyrin.

Conçu sous la forme d'un travail collectif le projet pourrait notamment permettre un partage d'expérience et de compétences entre une compagnie et un·e auteur·rice ou une écriture de plateau par la compagnie elle-même. Le spectacle prendra la forme d'une création collective qui s'adressera à tous les publics.

Cette œuvre prendra la forme d'une création théâtrale qui s'adresse à un public large et s'appuie, dès sa phase de création, sur les richesses du territoire meyrinois par l'intermédiaire de rencontres avec les publics, d'ateliers de pratiques artistiques, de répétitions ouvertes etc... En cela, la médiation fera partie intégrante du projet.

Le rendu final sera une forme pour le plateau dont les premières représentations auront lieu au théâtre du Forum Meyrin, et qui pourra s'adapter à différentes configurations techniques en vue d'une tournée dans les salles de la région.

### **EN BREF**

- **Soutenir** une compagnie implantée dans le canton de Genève pour lui permettre de **créer** et **diffuser** une œuvre nouvelle ;
- **Favoriser la circulation des œuvres** théâtrales vers tous les publics ;
- **Encourager la rencontre artistique** entre compagnies et auteur·rices, le croisement des disciplines, la transmission et l'accompagnement des équipes ;
- **Associer** les compétences diverses et multiples d'une faitière indépendante et d'un service public pour **contribuer** de manière nouvelle à la création régionale.

## L'ACCOMPAGNEMENT

### Soutien financier

Le/la candidat-e est la/e bénéficiaire directe de l'aide financière octroyée par la ville de Meyrin. A ce titre, il/elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Le service de la culture de la ville de Meyrin participera financièrement au coût de la création du projet à hauteur de 65 000 francs. Le/la candidat-e s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il/elle pourrait prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville. Le/la candidat-e retenu-e veillera à la viabilité financière de son projet en présentant un budget prévisionnel équilibré dans son dossier.

### Soutien en nature

L'association TIGRE s'engage à diffuser largement l'appel à projet à ses compagnies membres. Elle mettra à disposition de la compagnie sélectionnée sa salle de répétition si nécessaire.

En concertation avec la compagnie professionnelle retenue, le service de la culture de Meyrin accueillera plusieurs phases de travail pour la création du projet. Il fournira, en outre, les moyens humains et les moyens techniques nécessaires à la concrétisation du projet. Les périodes se répartiront comme suit :

- **Période 1 - Recherche** : 7 jours de plateau du lundi 21 octobre au mercredi 30 octobre 2024 à la Maison des Compagnies / théâtre du Forum Meyrin à raison de 2 services de 4h par jour (montage le 21/10 matin, démontage le 30/10 après-midi – jours de relâche samedi et dimanche). La présence d'un régisseur technique du service de la culture de Meyrin est garantie pendant cette période ;
- **Période 2 – Création** : 15 jours de plateau du lundi 10 mars au vendredi 28 mars 2025 au théâtre du Forum Meyrin à raison de 3 services par jour (09h-13h / 14h-18h / 19h-22h – jours de relâche samedi et dimanche). Le montage est compris dans cette période. La présence de 3 régisseurs (son, lumière, plateau) est garantie pendant cette période ;
- **Période 3 – Représentations** : 4 jours de plateau les lundi 31 mars (générale), mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 2 et jeudi 3 avril 2025 (représentations) au théâtre du Forum Meyrin à raison de 3 services par jour (09h-13h / 14h-18h / 19h-22h). La présence de 3 régisseurs (son, lumière, plateau) est garantie pendant cette période.

Pendant l'ensemble des phases de ce projet, le service de la culture de Meyrin fournira les moyens techniques nécessaires avec la mise à disposition de son parc de matériel lumière, son, vidéo, et machinerie du Forum Meyrin. En cas d besoin de location de matériel, les frais devront être intégrés au budget de la compagnie.

Il est à noter qu'il n'y a pas de lieux de stockage décor et que les ateliers de la Maison des Compagnies et du Forum Meyrin sont équipés pour des petits bricolages mais pas adéquat pour la construction de grands éléments de décor.

Pour répondre aux normes de sécurité imposées par les autorités cantonales, le noir complet n'est pas possible. Les éclairages de secours ne peuvent être masqués. Les décors situés sur la scène doivent être réalisés en matériaux difficilement combustibles (indice incendie 5.1). Tous les décors et tissus fabriqués en dehors de la Suisse doivent être ignifugés selon les normes européennes.

À la suite de ces phases de travail, les **premières du spectacle** se dérouleront au théâtre du Forum Meyrin les **1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2025**. L'ensemble des partenaires de cet appel à projet accompagneront la promotion et la diffusion du projet dans leurs réseaux respectifs.

Ces représentations feront l'objet d'un contrat de cession séparé qui déterminera les conditions de représentation : cession du spectacle et conditions de prise en charge des frais annexes liés aux représentations.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA COMPAGNIE

L'appel à projets s'adresse aux compagnies ou collectifs artistiques professionnels qui remplissent les conditions suivantes :

- Être implantés dans le Canton de Genève ;
- Être membres de la faitière TIGRE (et être à jour avec sa cotisation annuelle) ;
- Les autrices et auteurs associé·e·s au projet doivent être membres de la Société Suisses Auteurs ;
- Garantir un comportement éthique et une responsabilité sociale quant à l'engagement de ses collaborateurs et collaboratrices et à leur rémunération ;
- Être en accord avec la politique du service de la culture relative à la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel et les atteintes à la personnalité, entre autres avoir signé la Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par la ville de Meyrin dans le domaine de la culture, et de ce fait avoir adhéré à une structure externe proposant une prestation de Personne de confiance en entreprise (PCE).

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Pour être éligibles, les projets des compagnies ou collectifs artistiques professionnels doivent remplir les conditions suivantes :

- Le projet est porté par une compagnie genevoise ;
- Le projet est une création originale ;
- Le projet peut porter sur une seule discipline ou être pluridisciplinaire ;
- Le projet a un ancrage territorial fort avec la commune qui l'accueille par le biais d'actions de médiation avec les publics de la commune ;
- Le spectacle doit pouvoir être joué, par la suite, dans différentes configurations techniques de lieu et de plateau (le dispositif scénique léger et adaptable) ;
- Il comprend une équipe artistique professionnelle de 4 personnes minimum au plateau ;
- Il est indispensable qu'un régisseur général soit engagé par la compagnie pour l'entièreté du projet afin de garantir un lien avec les équipes techniques du service de la culture de Meyrin.

## LES MODALITÉS DE SÉLECTION DU PROJET

L'appel à projet est lancé conjointement par le service de la culture de Meyrin et la faitière Tigre le mercredi 20 mars 2024 dans leurs réseaux respectifs. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au dimanche 12 mai 2024 à 23h59.

Les dossiers seront étudiés par un jury composé de professionnel·le·s du secteur des arts vivants : 2 professionnel·le·s du service de la culture de Meyrin, 1 membre de la Maison des Compagnies, 1 élu·e de la ville de Meyrin, 1 artiste de la ville de Meyrin, 2 invité·e·s hors commune. La composition complète du jury sera communiquée ultérieurement,

Le projet lauréat sera annoncé mercredi 19 juin 2024.

Le jury sera notamment attentif à :

- **L'angle d'approche de la thématique abordée** (témoignage du réel, engagement poétique, idée forte, agencement esthétique soigné etc...) ;
- **L'adresse public envisagée** ;
- **Le potentiel impact du projet sur le territoire** et les actions envisagées avec les publics en amont de la création (sensibilisation, petites formes, ateliers etc.) ;
- **La viabilité du projet sur les moyens et longs termes** (budget équilibré et réaliste, soutien institutionnel, soutien envisagé d'autres structures de diffusion, autres partenariats etc...).

## LES PIÈCES À FOURNIR PAR LA COMPAGNIE

- Une présentation de la compagnie ou du collectif d'artistes relatant son histoire, ses expériences et, le cas échéant, ses précédentes réalisations ;
- Les CV des porteur·euse·s et des participant·e·s au projet ;
- Un dossier artistique incluant la présentation de la démarche artistique de la compagnie, une note d'intention détaillée du projet faisant l'objet de la candidature, un projet de distribution et d'éléments scénographiques, et tous autres éléments pertinents permettant une appréhension complète de la future création ;
- Un budget prévisionnel du projet de création et une évaluation du coût plateau ;
- Tout élément visuel ou audio (musiques, photos, vidéos, croquis) permettant d'enrichir le dossier artistique ;
- Un calendrier prévisionnel de répétition sur la durée des résidences à Meyrin ;
- Un préprojet d'actions culturelles reliant le projet de création et le territoire (rencontres, ateliers de pratiques artistiques, répétitions ouvertes, médiation scolaire etc...) ;
- Un préprojet de diffusion de la création au-delà des représentations d'avril 2025.

## LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Une convention sera signée entre la compagnie ou le collectif d'artistes dont le projet sera retenu et le service de la culture de Meyrin. Cette convention engagera les deux parties dans leurs obligations respectives et fera notamment mention des droits d'auteurs, de la communication autour du projet et des règlements intérieurs des différents lieux de répétitions.

Le versement de la subvention de CHF 65'000.- se fera sur l'année 2024 et de l'achat des cessions sur l'année 2025.

Il est entendu que la compagnie assumera la responsabilité artistique, administrative et financière de l'œuvre et que, par extension, elle bénéficiera de la pleine jouissance des droits d'auteurs en découlant et ce sans limite dans le temps. Aussi, le service de culture de Meyrin ne possèdera aucun droit de suite sur le fruit de l'exploitation du spectacle.

Les parties conviennent de deux moments de bilan :

- Un bilan intermédiaire à la sortie de la résidence du mois d'octobre 2024 ;
- Un bilan qualitatif du projet sera effectué à la fin des représentations d'avril 2025.

Entre temps et durant toute la durée de la collaboration, des points réguliers sont effectués entre la compagnie et le service de la culture.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET INFORMATIONS

Date de lancement de l'appel à projet :	<b>mercredi 20 mars 2024</b>
Date limite de dépôt des projets :	<b>dimanche 12 mai 2024</b>
Annnonce de la sélection du projet :	<b>mercredi 19 juin 2024</b>
Rencontre avec le service culturel de Meyrin (technique, médiation, accueil, direction) et visite des lieux :	<b>fin juin 2024 au Forum Meyrin et à la MdC</b>
Résidence d'une semaine à la Maison des Compagnies ou au Forum Meyrin :	<b>21-30 octobre 2024</b>
Répétition de 2 semaines au Forum Meyrin :	<b>10-28 mars 2025</b>
Filage général :	<b>31 mars 2025</b>
Premières représentations au Forum Meyrin :	<b>1, 2, 3 avril 2025</b>

### Liens utiles :

Plans et fiche technique Forum : <https://www.forum-meyrin.ch/professionnels/technique>

Plans et fiche technique Maison des Compagnies : <https://mdcies.ch/#info>

Les projets doivent être envoyés à l'adresse suivante :  
[appel-a-projet-meyrin@tigreasso.ch](mailto:appel-a-projet-meyrin@tigreasso.ch)